

missaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de "Saint-Sauveur", comté de Québec. — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVIS.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Thomas d'Aquin, comté de Saint-Hyacinthe, les lots suivants du cadastre de la paroisse de La Présentation, savoir : depuis et y compris le No 497 jusqu'au No 527, le No 554 jusqu'au No 618, et le No 558 A, et les annexer, pour les fins scolaires, à la dite paroisse de "La Présentation", dans le même comté.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier (1897), de substituer le nom de "Saint-Philémon" à celui de "canton Mailloux" pour la municipalité scolaire qui porte ce dernier nom dans le comté de Bellechasse, et d'amender les arrêtés en conseil du 19 juillet 1870, du 18 septembre 1871, du 9 juillet 1883 et du 18 février 1892. — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.

Détacher de la municipalité d'Egan, comté de Wright, les lots suivants du canton d'Egan, savoir : les lots 39 à 45 inclusivement du rang B, et les lots 44 à 58 inclusivement du rang C, du dit canton, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité "d'Aumond" dans le susdit comté de Wright.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 4 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, d'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Charles de Spaulding," dans le comté de Beauce, le territoire suivant, savoir :

Tous les lots depuis et y compris les Nos 1 à 36 inclusivement des rangs I, II, III, IV,

V, VI, VII, VIII et IX, du canton de Spaulding. — *Gazette officielle*, 11 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier (1897), de détacher les lots contenus dans les rangs cinq et six, du fief Cumberland et la concession Saint-Jean, ainsi que les lots 2, 3, 8 et 11, dans le premier rang, et les lots 5, 6, 7, 8, 9 et 11, dans le deuxième rang du canton de Watford, de la municipalité scolaire de Saint-Benjamin, comté de Dorchester, et les annexer à la municipalité scolaire d'Aubert-Gallion, Saint-George, comté de Beauce. — *Gazette officielle*, 11 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 septembre courant (1897), de nommer le Rév. M. A.-A. Soucy, commissaire d'écoles pour la municipalité de "Cap-au-Renard", comté de Gaspé, en remplacement du M. Baptiste Vallée, père. — *Gazette officielle*, 18 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 23 septembre courant (1897), de détacher de la municipalité scolaire de "Saint-Tite, village," comté de Champlain, les lots suivants du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Tite, dans le dit comté, savoir : depuis et y compris le No 245 jusqu'au No 251 inclusivement, et depuis et y compris le No 296 jusqu'au No 330 aussi inclusivement, et les ériger en municipalité scolaire et distincte, sous le nom de "Saint-Tite-Nord".

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 18 septembre dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 13 septembre courant (1897), de détacher de la municipalité de "Garthby", comté de Wolfe, le village de "Beaulac" et l'ériger en municipalité scolaire distincte, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation du 17 décembre dernier, 1896.

Cette érection ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1898). — *Gazette officielle*, 18 septembre dernier.